



## Dons versés sur compte commun

Par **Mancini Laure**, le 11/04/2017 à 14:52

Bonjour,

Mariés depuis 2007, nous allons malheureusement divorcer et donc vendre l'appartement. J'avais reçu un don de 20 000€ de mes parents (à mon nom) en 2011 que j'ai versé sur le compte bancaire commun. J'ai investi 10 000 € dans une voiture et les 5 000 € restant dans l'achat de notre appartement et 5 000€ restés sur le compte commun.

Je souhaiterais récupérer une partie des 10 000€ d'autant plus que mon futur ex mari ne gagnait que 700€ par mois et les 5000€ ont été liquidé en quelques mois...

Est-ce possible de récupérer une partie de cet argent?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **youris**, le 11/04/2017 à 17:20

Bonjour,

Si la donation, fonds propre, a enrichi la communauté, dans le cadre du divorce, la communauté vous doit une récompense.

La difficulté sait de prouver que votre argent a enrichi la communauté et si votre futur ex-mari est d'accord.

Il faut en parler à votre avocat.

Salutations;